

de circonstances qui exigent de la souplesse d'intelligence, c'est-à-dire la capacité de s'adapter aux changements qu'entraînent l'automatisation et les autres progrès technologiques.

La planification de l'enseignement intervient de plus en plus dans les initiatives éducationnelles du Canada. Pour répondre aux demandes de renseignements, la Division de l'éducation du Bureau fédéral de la statistique a procédé à un relevé fragmentaire de la planification de l'enseignement auprès des ministères de l'Éducation, des grandes commissions scolaires et des universités, au cours de l'été 1963; elle s'est aussi renseignée au sujet des relevés analogues qui se pratiquent dans divers pays tels que l'Union des républiques socialistes soviétiques, le Japon, les États-Unis, la Suède, la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Angleterre, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Yougoslavie.

Le relevé du B.F.S. a tenu compte de l'enseignement à tous les niveaux, ainsi que des besoins en fait de main-d'œuvre. Seuls les plans d'une portée de deux ans ou plus ont été considérés comme de la planification. En résumé, le relevé a couvert: les projections relatives aux inscriptions futures, au nombre et aux genres d'écoles et d'installations scolaires, au nombre et aux catégories d'instituteurs requis, les estimations des dépenses de construction et de fonctionnement, les prévisions relatives au nombre de ceux qui entreront dans la main-d'œuvre, et les projets visant à adapter les programmes d'études aux besoins futurs de la main-d'œuvre*.

Le nombre des commissions royales établies ces dernières années montre bien que le Canada désire résoudre quelques-uns de ses plus pressants problèmes dans le domaine de l'éducation. C'est là un moyen de planification qui, en certains cas, permet d'étudier les projets soumis et de faire des recommandations fondées sur des recherches spéciales. Sa faiblesse réside dans son manque de permanence.

Au Québec, les travaux de la Commission Parent ont ouvert la voie au Bill 60 qui, adopté en mai 1964, remanie de fond en comble l'ancien double régime scolaire de cette province. Au Québec, on s'est toujours préoccupé de préparer la jeunesse au rôle qu'elle aura à jouer dans la société. Récemment, à cause des changements apportés à la structure industrielle de la province par une automatisation et une industrialisation plus poussées ou plus accélérées, les membres de l'ancien ministère québécois de la Jeunesse et de l'ancien département de l'Instruction publique ont compris que toute la structure de l'enseignement devrait être examinée et modifiée au besoin. Le rapport de la Commission Parent, y compris les propositions qu'il formule, recommande des changements assez radicaux; de son côté, le rapport du Comité d'études sur l'enseignement technique et professionnel établit une relation entre l'enseignement et la main-d'œuvre et propose un plan pour les quelque cinq prochaines années, période au bout de laquelle on prévoit que l'offre et la demande auront atteint un certain équilibre qu'il sera ensuite possible de maintenir par des rajustements fondés sur les circonstances.

En Ontario, le Plan Robarts est considéré comme le reflet des changements qui se produisent et du regroupement des élèves du secondaire selon diverses orientations facultatives. D'autre part, on a jugé opportun d'établir un institut des programmes d'études (*Curriculum Institute*), indépendant du gouvernement, qui aura peut-être un rôle de plus grande envergure éventuellement. Les éducateurs d'aujourd'hui ont une tâche difficile à remplir lorsqu'il leur faut choisir les matières à enseigner, surtout dans des domaines aussi vastes que les sciences naturelles et celles des comportements. Si l'on établit la courbe de l'accumulation des connaissances humaines sur une base temporelle à compter

* Rapport du B.F.S. qui paraîtra en 1964.